Information AMF

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1°du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 12/09/2011 au 16/09/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12/09/2011 au 16/09/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 12/09/2011	Achats	1 256	35,554	44 656
Séance du 13/09/2011	Achats	1 664	35,968	59 851
Séance du 14/09/2011	Achats	1 434	35,687	51 175
Séance du 15/09/2011	Achats	1 685	35,830	60 374
Séance du 16/09/2011	Achats	942	34,828	32 808
Total		6 981	35,6487	248 863